



La recherche collaborative « Une perspective autochtone »

Avril 2008

COALITION CANADIENNE POUR LA RECHERCHE EN SANTÉ
MONDIALE

Nous visons une meilleure répartition de la recherche en santé mondiale et une meilleure santé dans le monde

Conçu et rédigé par « Kishk Anaquot Health Research », avec l'expression de sa profonde gratitude à Jenelle Power et Harriet Kuhnlein.

Traduit par Félix-Marie Affa'a

La recherche collaborative

« Une perspective autochtone »

Qui sont les peuples autochtones?

L'identification et la définition des peuples autochtones sont réputées complexes internationalement; elles sont aussi la source de nombreuses contestations. Il serait préférable de permettre que les peuples autochtones déterminent eux-mêmes comment ils devraient être définis et considérés à des fins de recherche.¹

Qu'est-ce que la recherche collaborative?

Ce travail se fonde sur une étude précédente qui met en évidence les directives de l'IAPH-IRSC pour la recherche avec des communautés autochtones. Il se donne pour but, cependant, d'aller plus en profondeur. Il ne se contente donc pas d'une simple reproduction des présentations et des déclarations préparées précédemment pour la Coalition concernant la collaboration de recherche avec les communautés autochtones. Par ailleurs, les limites de ce travail sont de ne pas prendre en compte la circonstance unique où les chercheurs des pays à revenu élevé travaillent dans des pays à revenu faible ou moyen. En effet, de nombreuses couches d'intermédiaires (par exemple, des gouvernements nationaux ou régionaux, ou des universités) peuvent y agir comme des filtres ou comme des gardiens qui limitent l'accès à la communauté autochtone. Pourtant, celle-ci doit être au centre de l'effort de recherche.

La recherche collaborative (ou participative) peut être définie comme une recherche dans laquelle des chercheurs travaillent ensemble pour atteindre le but commun de produire de nouvelles connaissances scientifiques.² Pour rendre cette définition utile, les critères suivants sont proposés pour déterminer les collaborateurs à un projet de recherche donné : (1) des individus engagés tout au long du projet ou qui font de fréquentes et substantielles contributions; (2) ceux dont les noms apparaissent sur la proposition de recherche originale; (3) ceux qui sont responsables d'au moins un des principaux éléments constitutifs du projet, comme la conception ou l'analyse; (4) si approprié, un individu responsable d'une étape clef du processus, comme l'élaboration de l'hypothèse initiale; et (5) si approprié, l'initiateur ou le concepteur du projet qui joue un rôle, de gestionnaire plus

que de directeur de la recherche. Bien que cette définition ne soit pas exempte de difficultés dans son application, peu de tentatives de définir la recherche collaborative ont cependant été entreprises. Il serait donc avantageux de déterminer, au préalable, ce qu'est une relation de recherche en collaboration avant d'essayer de définir comment chacun s'organise.

La recherche en collaboration peut être considérée, davantage comme une attitude ou une approche, qu'un ensemble de techniques bien définies qu'il faut suivre.³ L'accent est mis sur l'accroissement de l'autonomie des populations locales dans la prise en charge du processus de recherche. Cette autonomisation peut être réalisée à l'aide de nombreuses méthodes qui devraient être décidées en fonction des renseignements disponibles sur la population et le projet en cours. Une véritable recherche en collaboration implique le respect et la compréhension des participants. Elle implique aussi la reconnaissance du savoir et des capacités des habitants du lieu qui peuvent travailler avec les chercheurs pour obtenir des analyses et des solutions. Elle devrait être considérée, non seulement comme action à faire pour des raisons morales, mais aussi comme une façon d'améliorer la qualité de la recherche.

Les coûts et les avantages de la recherche collaborative

De nombreux avantages de la recherche collaborative ont été identifiés.⁴ La collaboration augmente la probabilité que les connaissances, les compétences et les techniques requises soient mises à la disposition des collaborateurs. De plus, le temps passé à prendre connaissance des informations ou à acquérir des compétences est réduit au minimum. Étant donné la complexité croissante de la nature de la recherche, ces retombées de la collaboration sont particulièrement appropriées. Corrélativement, le transfert des connaissances et des compétences a souvent lieu dans des relations collaboratives de recherche et c'est, dans la plupart des cas, une façon plus efficace d'apprendre que dans une salle de classe. Une mise en partage des points de vue et des idées peut favoriser la créativité et des connaissances étendues qui ne pourraient pas avoir lieu pendant les seules initiatives de

recherche. Les recherches collaboratives peuvent aussi fournir aux chercheurs des occasions uniques de travailler avec des homologues qu'ils n'auraient pas rencontrés autrement. Il est ainsi créé des occasions accrues de publications conjointes qui sont extrêmement valorisées et bénéfiques pour des carrières de recherche.⁵

Un examen exhaustif de la recherche en collaboration serait incomplet si l'existence des coûts de la collaboration n'était pas reconnue.⁶ Le coût financier, souvent associé aux voyages et aux expéditions de matériel, est le plus évident dans les recherches en collaboration. Les coûts en temps sont aussi une considération importante pour les chercheurs. En effet, du temps additionnel est, dans la plupart des cas, associé aux voyages, à l'établissement d'une relation de collaboration, à la préparation conjointe du matériel et à la diffusion des résultats de la recherche (incluant l'accord sur le problème de recherche, la conception, etc.). Généralement, les exigences de la recherche participative dépassent de loin celles de la recherche traditionnelle (par exemple, plus de communications, des discussions avec un plus grand nombre d'individus et d'organisations). Un coût élevé, monétaire ou autre, est donc logiquement associé à ce type de recherche.⁷

Les préoccupations de la recherche collaborative

L'inégalité structurelle

L'inégalité structurelle, dans des contextes de recherche en collaboration, est une des préoccupations majeures dans tous les aspects de la relation, depuis la création des partenariats jusqu'à la gestion et à l'évaluation du projet.⁸ Alors que plusieurs critiquent les partenariats Nord-Sud pour leurs inégalités⁹, d'autres trouvent que cette perception est, en fait, erronée.¹⁰ Effectivement, les malentendus et les conflits quant à la compréhension culturelle et aux publications peuvent être plus rares qu'on ne le pense.¹¹ Néanmoins, toutes les précautions disponibles doivent être prises pour établir et/ou maintenir l'égalité entre les partenaires dans un effort de recherche collaborative.

La gestion compétente[FMA1]

Pour établir et maintenir des partenariats de recherche collaborative, une gestion compétente est essentielle. Un postulat,

potentiellement dangereux et très largement répandu, sinon connu de tous, veut que tout chercheur de premier plan et performant est capable de gérer avec succès une recherche internationale, sur la seule base de son expérience (c'est-à-dire, établie par essai et erreur).¹² Toutefois, une grande minutie et, certainement, une formation spécialisée sont essentielles à la bonne gestion de la recherche; celle-ci est une ressource essentielle dans une recherche internationale. Une gestion compétente de la recherche implique d'être conscient des processus de groupe et sensible à la diversité (par exemple à la langue, à la race, à l'appartenance ethnique, au genre, au handicap).

Le colonialisme

Bien que la fréquence ait baissé, beaucoup de recherches, menées depuis l'étranger dans des pays en voie de développement, continuent à être de nature semi-coloniale malgré les instigations à délaisser une telle approche.¹³ Pour des raisons évidentes, cette approche peut avoir des effets négatifs sur les pays partenaires. Pour qu'une véritable recherche en collaboration puisse avoir lieu, les chercheurs qui essayent de la mener avec les populations autochtones doivent abandonner leurs allégations de dominance et de supériorité.¹⁴ Un tel changement peut être particulièrement difficile avec ceux qui s'accrochent bel et bien à de tels points de vue, sans cependant l'admettre.

Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités en recherche collaborative devrait être considéré sous l'angle de la réciprocité et non comme un don qu'un partenaire fait à un autre.¹⁵ Cette vue unilatérale du renforcement des capacités perpétue le stéréotype de domination du partenaire par les chercheurs qui tentent de travailler avec des populations autochtones et qui se trouvent, de ce fait, en porte à faux avec les principes mêmes de la recherche collaborative. Deux hypothèses largement répandues, qui ont été la cible de réfutation, renforcent cette perception biaisée du renforcement des capacités : (1) l'hypothèse du transfert (c'est-à-dire des pays pauvres qui ne peuvent pas eux-mêmes produire des connaissances et ont donc besoin du transfert des connaissances et des technologies du Nord); (2) l'hypothèse des connaissances professionnelles, (c'est-à-dire le Sud doit compter sur les professionnels, sur les connaissances objectives plutôt que sur les connaissances traditionnelles).¹⁶ Relégué au passé ces

hypothèses et considérer le renforcement des capacités comme une relation de réciprocité est essentiel au développement de la recherche collaborative.

Le consentement

Si le consentement individuel est essentiel, l'obtention du consentement de la communauté est nécessaire, dans de nombreuses communautés autochtones, pour mener des recherches.¹⁷ Si le consentement de la communauté est exigé, il devrait s'ajouter au consentement individuel et non pas s'y substituer. Ce consentement ne devrait pas être réduit à une simple signature de formulaire, mais plutôt être considéré comme un processus dans lequel les chercheurs et des représentants de la communauté prennent un engagement réciproque. Lorsque des changements importants sont apportés au protocole d'entente adopté, le renouvellement du consentement est alors requis pour valider les changements.

Qui parle au nom de la communauté dans ces situations? Une définition plus claire du terme « communauté », des directives plus détaillées sur ce qu'entraîne l'appartenance à une communauté et une meilleure compréhension de la ou des personnes en position de leadership ou d'autorité au sein de la communauté sont indispensables pour mieux guider les Conseils régionaux d'éthique (REBs) en la matière.¹⁸ On peut se poser des questions sur les véritables représentants de la communauté et il peut aussi y avoir de multiples instances organisées dans une même communauté, comme un conseil de bande traditionnel et un gouvernement municipal élu.¹⁹ Alors qu'il y a beaucoup de débats autour de la définition du terme « communauté », plusieurs communautés autochtones se caractérisent nettement par leur isolement géographique, leurs histoires communes et leurs traditions qui diffèrent de la culture dominante, et par leur souveraineté politique. Ces questions ressortent particulièrement dans les recherches génétiques qui étudient des groupes et non pas des individus.

La mise en oeuvre : de la théorie à la pratique

La recherche collaborative est souvent beaucoup plus compliquée et à l'origine de plus d'inégalités que les études théoriques peuvent le laisser entrevoir.²⁰ L'administration complète est rarement assumée par les populations locales pour de nombreuses

raisons. Pourtant, ce n'est pas que la communauté refuse de s'en charger même s'il est vrai que les habitants du lieu sont souvent sceptiques et hésitants à participer à un projet qui a peu d'avantages directs pour eux. Un tel scepticisme est particulièrement évident dans les populations autochtones, probablement en raison des recherches extensives qui ont été menées sur les peuples autochtones dans de nombreuses régions des Amériques et de l'Australie.^{21,22,23} Plusieurs peuples autochtones ont le sentiment d'avoir été les objets de nombreux projets de recherche et d'expériences variées; il en a résulté des attitudes à l'égard de la recherche qui vont de l'inadéquation à une sérieuse violation de leur intégrité et de leur autonomie.²⁴

Malgré une répugnance à participer, les communautés autochtones et leur administration régionale de la santé publique ont besoin d'informations en santé et en éducation. De telles informations vont décoloniser de façon plus approfondie la longue histoire de la pathologisation dans la recherche en santé autochtone. Une organisation de qualité est vraiment nécessaire pour développer des programmes et des services de santé appropriés. Même une fois garantie la participation, celle-ci s'accroît, puis s'affaiblit en quelque temps en fonction de l'intérêt et de la motivation. La participation s'avère ainsi imprévisible et inégale.²⁵

Des dispositions doivent être prises pour s'assurer que les perspectives et les besoins mis de l'avant par les intervenants du groupe autochtone sont représentatifs de ceux de l'ensemble du groupe.²⁶ De plus, la perception des besoins peut changer dans le temps. Les chercheurs doivent être conscients que ces changements peuvent avoir lieu et doivent les prendre en compte, dans la mesure du raisonnable.

Les principes du partenariat de recherche

La Commission suisse pour le partenariat de recherche a décrit onze principes pour mener les recherches avec les pays en voie de développement. Ces principes s'appliquent tout au long d'un processus qui va de la détermination des objectifs de recherche à la dissémination et à l'application des résultats et au-delà.²⁷ Ces lignes directrices qui couvrent l'ensemble du processus de recherche fournissent des conseils pratiques qu'il vaut la peine d'examiner de très près et qui seront donc explorées ici dans le détail.

1. Décider ensemble des objectifs

Les chercheurs prennent souvent les initiatives de recherche et fournissent des suggestions de sujets et de projets de recherche entièrement développés à leurs partenaires potentiels. Cette approche doit être évitée, car elle laisse peu de place aux idées des autres. On doit considérer les intérêts et les besoins des deux côtés. Les chercheurs qui ont une idée d'étude doivent entrer en contact avec des partenaires potentiels aussitôt que possible pour éviter de leur imposer un projet entièrement formulé.

2. Instaurer un climat de confiance mutuelle

La confiance mutuelle est évidemment essentielle pour une relation de recherche en collaboration. Le temps et la patience nécessaires pour établir une telle confiance varient d'un groupe à l'autre, mais l'investissement est crucial même quand l'établissement d'une telle relation est laborieux. Les expériences passées sont un élément important de la confiance; la reprise de contact avec des individus et des organisations avec lesquels il y a eu une collaboration dans le passé est donc recommandable. Si de nouveaux partenariats doivent être établis, le contact personnel et des visites préliminaires préalables à un engagement dans la collaboration sont recommandés.

3. Partager l'information et développer des réseaux

Un système de communications efficaces doit être créé pour surmonter les différences, tant géographiques que culturelles. Un ajustement dans la manière de penser et d'user de la liberté d'expression peut être exigé pour que les communications soient vraiment efficaces. Tous les partenaires doivent être informés au même niveau concernant les activités communes de recherche. Il est souvent nécessaire d'associer tous les partenaires dans des réseaux régionaux et internationaux d'information. Si le groupe de partenaires ne dispose pas de méthodes adéquates de communication, des investissements dans l'infrastructure appropriée (par exemple, les téléphones, des connexions Internet) doivent alors être réalisés. Ils doivent alors être inclus dans le budget de recherche.

Des attentes relatives à des communications régulières doivent aussi être exprimées.

4. Partager les responsabilités

Le leadership et la gestion du projet conjoint doivent être partagés autant que possible dans les limites des compétences et des ressources disponibles. L'intégration des partenaires à tous les niveaux du projet favorise le sentiment d'appropriation à l'égard de la recherche. Cette approche permet également aux individus d'acquérir de l'expertise et de l'expérience en participant à divers aspects du projet facilitant ainsi le développement de leurs capacités. La clarification des responsabilités de leadership et de la gestion doit avoir lieu tôt dans le processus. Les discussions doivent de préférence se faire dans une réunion en face à face avec un compte rendu écrit des décisions, en particulier si les différences de culture et de langue existent, car celles-ci peuvent mener à des malentendus.

5. Créer la transparence

La contribution de tous les partenaires et une évaluation de ces contributions, monétaires et autres, renforceront la recherche. Tous les partenaires doivent être au courant de la manière dont les ressources sont utilisées et les décisions financières doivent être prises en consensus, autant que possible, par tous les partenaires. La signature obligatoire d'une entente écrite qui dispose des contributions, des droits et des obligations de tous les partenaires est recommandée. On doit permettre l'accès illimité à tous les partenaires aux documents appropriés et des audits réguliers doivent être effectués.

6. Suivre et évaluer la collaboration

Le suivi en continu et les évaluations externes régulières du partenariat par des équipes représentatives doivent être prévus. Le succès de tous les aspects (par exemple, la gestion, les communications, le processus décisionnel, la mise en oeuvre, le renforcement des capacités), selon les points de vue de tous les partenaires, doit être pris en compte. Des réunions régulières facilitent la

reconnaissance des problèmes à un stade suffisamment précoce pour pouvoir leur trouver efficacement des solutions. La rédaction de rapports intérimaires doit être conjointement entreprise et les critères des évaluations régulières doivent être établis le plus tôt possible.

7. Disséminer les résultats de la recherche

Il est évident que l'accès aux résultats de la recherche doit être illimité. Comme les partenaires peuvent avoir des degrés variés dans l'expérience de la publication, en particulier en ce qui concerne les revues avec comité de lecture, un soin spécial doit être pris pour assurer la participation de tous les partenaires à la diffusion des résultats de la recherche. La communication des découvertes, qui peuvent être utilisées directement pour résoudre des problèmes, doit être claire et doit faciliter leur mise en pratique. Les résultats doivent être écrits de manière à permettre au grand public de les comprendre et la traduction dans la langue locale doit être assurée, dans la mesure du possible. Le transfert des connaissances peut aussi se faire de façon autre que les publications écrites, comme des cours, des expositions, du théâtre, etc.

8. Mettre en pratique les résultats de la recherche

La simple diffusion des résultats de la recherche ne suffit pas. L'équipe de recherche est obligée de s'assurer que les résultats de la recherche sont, autant que possible, utilisés au bénéfice du groupe cible. Dans de nombreux cas, le groupe espère que la participation à la recherche aidera les défavorisés de sa communauté. Il serait alors injuste, de la part des chercheurs, de ne pas travailler à la mise en pratique de leurs résultats. Ce processus peut être complexe et il est d'habitude préférable de travailler avec les gens ou les institutions qui ont de bons contacts avec la communauté cible.

9. Partager équitablement les profits

Tous les partenaires doivent partager les résultats de la recherche peu importe sa valeur, intellectuelle et commerciale. Quand les résultats sont disséminés, les

noms de ceux qui ont été impliqués d'une façon significative doivent y figurer. Les droits d'auteur doivent être déterminés et couchés d'avance par écrit. Les questions légales, comme les brevets d'invention, les lois internationales et les règlements nationaux du pays dans lequel la recherche a été effectuée, doivent être considérées.

10. Accroître les capacités de recherche

L'amélioration des capacités de recherche doit être une priorité tout au long des activités de recherche. En plus de l'accroissement des capacités à mener indépendamment des recherches efficaces, les partenariats de recherche entre des groupes cibles doivent être promus. On peut même appuyer de telles relations en fournissant simplement des noms et des adresses, car les chercheurs visiteurs détiennent souvent une information plus complète que celle qui est disponible dans la communauté cible.

11. Bâtir sur les réalisations

Les connaissances et les compétences nouvelles n'ont de la valeur que si elles sont mises en application. Des projets réussis produiront : (1) de nouvelles connaissances qui seront consignées dans des publications; (2) une contribution au développement durable; et (3) de nouvelles capacités de recherche ou des capacités plus fortement développées. Celles-ci doivent être entretenues par le succès continu de nouvelles institutions ou d'institutions existantes qui vont promouvoir la recherche et donner des emplois durables aux individus qui ont participé à la recherche. Très souvent, les bons scientifiques du groupe cible sont sollicités à l'extérieur de leur communauté par les meilleures occasions qui y sont offertes. De telles situations contribuent à l'« exode des cerveaux ». Une reconnaissance accrue est nécessaire dans ce type de recherche; celle-ci doit être méritée par des accomplissements remarquables et une bonne information du public. De fréquentes communications personnelles entre les partenaires doivent se poursuivre après la fin officielle du projet. Quand cela est possible,

la sensibilisation des organisations susceptibles de fournir de nouvelles occasions d'emploi en recherche doit être entreprise.

Les principes de la recherche avec les populations autochtones

La recherche participative est souvent menée avec des populations autochtones. Les principes de la recherche collaborative peuvent donc être appliqués directement dans des recherches faites avec des populations autochtones. Les populations autochtones sont, toutefois, uniques sous certains aspects par rapport à d'autres groupes qui peuvent être engagés dans de la recherche participative. Les principes pour mener la recherche avec les populations des Premières Nations canadiennes ont été déterminés et peuvent être appliqués aux populations autochtones à l'échelle internationale.²⁸ Tout d'abord, le groupe autochtone a la propriété des connaissances culturelles, des données et des informations qui sont obtenues ou soumises pendant la recherche. Deuxièmement, la population

autochtone est dans ses droits de chercher à contrôler tous les aspects de la recherche. Le contrôle est particulièrement important pour de nombreuses populations autochtones en raison des expériences de mauvaise gestion vécues à maintes reprises dans le passé. Troisièmement, les populations autochtones doivent avoir accès à l'information qui concerne les individus et les groupes impliqués dans la recherche. Elles doivent aussi être associées aux décisions qui accordent un droit d'accès aux données recueillies. Quatrièmement, enfin, le groupe autochtone doit détenir la propriété intellectuelle des données pertinentes.

Références

1. Bartlett, J. G., Madariaga-Vignudo, L., O'Neil, J. D., & Kuhnlein, H. (2007). Identifying Indigenous Peoples for health research in a global context: a review of perspectives and challenges. *International Journal of Circumpolar Health*, 66(4).
2. Katz, J. S., & Martin, B. R. (1997). What is research collaboration? *Research Policy*, 26, 1-18.
3. Cornwall, A., & Jewkes, R. (1995). What is participatory research? *Social Science & Medicine*, 41(12), 1667-1676.
4. Katz, J. S., & Martin, B. R. (1997). What is research collaboration? *Research Policy*, 26, 1-18.
5. Sheridan, B. (1998). "Strangers in a strange land": a literature review of women in science. Boston, MA: Simmons Institute for Leadership and Change.
6. Katz, J. S., & Martin, B. R. (1997). What is research collaboration? *Research Policy*, 26, 1-18..
7. Freyvogel, T. A. (1996). *Scientific research partnership: North-South and South-South*. Basel, Switzerland: Swiss Commission for Research Partnerships with Developing Countries (KFPE).
8. Bradley, M. (2006). *North-South Research Partnerships: Literature Review and Annotated Bibliography*: International Development Research Centre.

-
9. Jentsch, B., & Pilley, C. (2003). Research relationships between the South and the North: Cinderella and the ugly sisters? *Social Science & Medicine*, 57, 1957-1967.
 10. Maina-Ahlberg, B., Nordberg, E., & Tomson, G. (1997). North-South Health Research Collaboration: Challenges in Institutional Interaction. *Social Science & Medicine*, 44(8), 1229-1238.
 11. Ibid.
 12. Ettore, E. (2000). Recognizing Diversity and Group Processes in International, Collaborative Research Work: A Case Study. *Social Policy & Administration*, 34(4), 392-407.
 13. Costello, A., & Zumla, A. (2000). Moving to research partnerships in developing countries. *British Medical Journal*, 321, 827-829.
 14. Freyvogel, T. A. (1996). Scientific research partnership: North-South and South-South. Basel, Switzerland: Swiss Commission for Research Partnerships with Developing Countries (KFPE).
 15. Jentsch, B., & Pilley, C. (2003). Research relationships between the South and the North: Cinderella and the ugly sisters? *Social Science & Medicine*, 57, 1957-1967.
 16. Box, L. (2001, October 12). To and Fro: International Cooperation in Research and Research on International Cooperation. Paper presented at the Maastricht University.
 17. Weijer, C., Goldsand, G., & Emanuel, E. J. (1999). Protecting communities in research: current guidelines and limits of extrapolation. *Nature Genetics*, 23, 275-280.
 18. Kaufert, J. M., Glass, K. C., Freeman, W. L., & LaBine, L. (2004). Background paper on issues of group, community or First Nation consent in health research: Canadian Institutes of Health Research.
 19. Weijer, C., Goldsand, G., & Emanuel, E. J. (1999). Protecting communities in research: current guidelines and limits of extrapolation. *Nature Genetics*, 23, 275-280.
 20. Cornwall, A., & Jewkes, R. (1995). What is participatory research? *Social Science & Medicine*, 41(12), 1667-1676.
 21. Macaulay, A. C., Commanda, L. E., Freeman, W. L., Gibson, N., McCabe, M. L., Robbins, C. M., et al. (1999). Participatory research maximises community and lay involvement. *British Medical Journal*, 319, 774-778.
 22. Cornwall, A., & Jewkes, R. (1995). What is participatory research? *Social Science & Medicine*, 41(12), 1667-1676.
 23. Elias, B., & O'Neil, J. (2001). Building Capacity in Applied Population Health Research: Centre for Aboriginal Health Research.
 24. Elias, B., O'Neil, J., & Sanderson, D. (2004). The Politics of Trust and Participation: A Case Study in Developing First Nations and University Capacity to Build Health Information Systems in a First Nations Context. *Journal of Aboriginal Health*, 68-78.
 25. Cornwall, A., & Jewkes, R. (1995). What is participatory research? *Social Science & Medicine*, 41(12), 1667-1676.
 26. Nair, K. N., & Menon, V. (2002). Capacity Building for Demand-led Research: Issues and Priorities: European Centre for Development Policy Management.
 27. Swiss Commission for Research Partnership. (1998). Guidelines for Research in Partnership with Developing Countries: 11 Principles: KFPE.
 28. Schnarch, B. (2004). Ownership, Control, Access, and Possession (OCAP) or Self-Determination Applied to Research: A Critical Analysis of Contemporary First Nations Research and Some Options for First Nations Communities. *Journal of Aboriginal Health*, 80-95.
-



CCGHR CCRSM

Canadian Coalition for
Global Health Research

Coalition canadienne pour la
recherche en santé mondiale

Tel/Tél. 613 783 5115 Fax/Télec. 613 783 5117
58 rue Arthur Street, Suite 203 Ottawa, ON K1R 7B9

www.ccghr.ca